



## **AZF : Selon que vous soyez puissant ou misérable...**

3 ans et demi après l'explosion du 21 septembre 2001, nous sommes indignés par la tournure prise par l'instruction en cours.

### ***Les récentes décisions du juge sont scandaleuses :***

- **rejet des deux plaintes pour mise en danger délibéré de la vie d'autrui** déposée par un sinistré et par l'association des familles endeuillées.
- **rejet de la plainte contre Total pour destruction de preuves** par sa commission d'enquête interne, et cela malgré les nombreux témoignages accablants existant dans le dossier (dont certains proviennent des membres de cette commission d'enquête interne)
- **rejet de toutes les demandes d'actes déposées par l'association des familles endeuillées**, y compris la demande d'expertise indépendante des conditions réelles d'exploitation du site avant le 21 septembre.

***L'ancien procureur lui-même fait état de graves dysfonctionnements dans le déroulement de l'instruction.*** Par exemple une partie importante du financement de l'enquête est même assumée par Total ! Comment dans ces conditions espérer une recherche objective de la vérité ? La seule mise en examen du directeur du site de Grande Paroisse ne suffit pas. Il faut répondre aux vraies questions.

***Nous sommes solidaires des victimes, des sinistrés et de leurs associations dans le combat inégal qu'ils mènent pour savoir ce qui a conduit à la catastrophe.***

Nous exigeons de la justice qu'elle réponde à leurs questions, et notamment :

- ***Quelles étaient les procédures réelles d'exploitation du site***, notamment de la gestion des déchets et rebus de production ?
- ***Quelles étaient la nature et l'ampleur des contraintes économiques imposées*** par Total au site de Toulouse ?
- ***Quelles étaient les conséquences de ces contraintes*** sur la maintenance, les personnels, les procédures d'exploitation ?
- ***Ont-elles créé des conditions telles que n'importe quelle « étincelle » pouvait à tout moment provoquer le pire ?***

Ce sont les questions légitimes que se posent de nombreuses parties civiles au vu des éléments du dossier d'instruction. L'enquête doit y répondre de façon claire et dans la transparence.

**Nous appelons l'ensemble des toulousains, des forces politiques, syndicales et associatives à se mobiliser de toute urgence contre cet enterrement de l'instruction en répondant à cet appel !**

**Ne laissons pas le groupe Total manipuler à sa guise l'instruction et réclamons une justice impartiale.**

Contacts : J.P. Bataille 06 70 60 25 21 et Marcel Leroux 06 84 48 72 75  
Plus Jamais ça – Actions juridiques,  
16, avenue Henri Barbusse 31300 Toulouse

pour signer l'appel : Pjcnina.cdp@wanadoo.fr